

Tutorat

Méthodologie
du travail universitaire

Gilles Bonnichon & Daniel Martina



vuibert supérieur

022926919

02 SEP 07 33667
37

Tutorat

Méthodologie du travail universitaire

Gilles Bonnichon & Daniel Martina
Formateurs

vuibert supérieur



4

D1

MON

2247

Extrait du catalogue des éditions Vuibert

Collection « Vuibert Supérieur »

Allemand : Vocabulaire d'aujourd'hui

Deux volumes indépendants de 272 et 288 pages, par L. Baucher, R. Charpiot, M. Winter

Allemand : QCM d'aujourd'hui, 160 pages, par R. Charpiot

Allemand : Thème[s] d'aujourd'hui, 144 pages, par L. Baucher, R. Charpiot, M. Winter

Anglais : QCM d'aujourd'hui. Exercices méthodiques, 224 pages, par J.-M. Thomson

Anglais : QCM d'aujourd'hui. Annales corrigées des concours, 160 pages, par J.-M. Thomson

Anglais : Thème[s] d'aujourd'hui, 192 pages, par J.-M. Thomson & J. Holstead

Syntaxe latine, 224 pages, par M. Bizos

Cours de thème latin avec 47 thèmes corrigés, 192 pages, par M. Bizos & J. Desjardins

Syntaxe grecque, 288 pages, par M. Bizos

Cours de thème grec avec 50 thèmes corrigés, 152 pages, par M. Bizos

Collection « Concours de recrutement de l'Éducation nationale »

Concours externe de professeur des écoles (Annales de la session 1996 du concours),
par Frank Marchand

Premier concours interne de professeur des écoles (édition 1997), par Frank Marchand

L'épreuve de mathématiques au concours de professeur des écoles, par Denise Courbon
et Catherine Pérotin

L'épreuve de français au concours de professeur des écoles, par Bernard Courbon

L'épreuve d'entretien au concours de professeur des écoles, par Georges Collonges

QCM d'admission en IUFM, par Bernard Courbon, Denise Courbon et Catherine Pérotin

EPS, les épreuves écrites des concours CAPEPS et Agrégation, Méthode et Annales,
par Claude-André Boutigny

**EPS, les exercices des épreuves écrites CAPEPS et Agrégation,
70 sujets corrigés d'entraînement**, par Claude-André Boutigny

ISBN 2-7117-8932-2

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite.

Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20 rue des Grands Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Librairie Vuibert - août 1997 - 20 rue Berbier du Mets, F-75647 Paris cedex 13



Table des matières

PREMIÈRE PARTIE

Méthodologie et pédagogie du tutorat

CHAPITRE 1 *Textes et enjeux*

page 3

CHAPITRE 2 *Les différences entre tutorat et cours supplémentaire*

page 7

CHAPITRE 3 *Trois moments de l'aide au travail : faciliter, enseigner, réinvestir/évaluer*

page 9

CHAPITRE 4 *Conduire les échanges*

page 13

DEUXIÈME PARTIE

Onze compétences à faire acquérir

CHAPITRE 1 *Prendre des notes*

page 21

CHAPITRE 2 *Ranger ses cours*

page 29

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 3 *Faire une fiche de révision*
page 35

CHAPITRE 4 *Apprendre un cours*
page 47

CHAPITRE 5 *Passer un oral*
page 59

CHAPITRE 6 *Travailler en groupe*
page 65

CHAPITRE 7 *Cerner un sujet*
page 73

CHAPITRE 8 *S'organiser durant une épreuve*
page 97

CHAPITRE 9 *Présenter un travail*
page 105

CHAPITRE 10 *Planifier son année*
page 117

CHAPITRE 11 *S'auto-évaluer*
page 123

ANNEXES

ANNEXE A *Conditions facilitantes pouvant être mises en œuvre avant chaque apprentissage*
page 133

ANNEXE B *L'évaluation de votre action*
page 137

PREMIÈRE PARTIE
Méthodologie et pédagogie du tutorat

Mise en place du tutorat étudiant

Texte adressé aux présidents d'université, aux recteurs d'académie

■ Les États généraux de l'université ont montré l'importance des mesures à prendre pour favoriser la réussite des étudiants dès l'entrée à l'université. Le tutorat est l'une des réponses concrètes et adaptées à cet objectif prioritaire. Conformément au calendrier de la réforme de l'université, la mise en place du tutorat est effective dans toutes les universités dès la rentrée 1996.

1 - Un tutorat adapté aux besoins des étudiants de première année

Le tutorat d'accompagnement méthodologique et pédagogique s'adresse aux étudiants qui effectuent leur première rentrée à l'université dans un DEUG.

● Le tutorat vise à favoriser la réussite de l'étudiant en lui permettant de s'adapter aux exigences méthodologiques nouvelles des études supérieures. Il est organisé pendant six mois au cours de la première année de DEUG.

● Il s'effectue sur la base du volontariat pour les étudiants. Il ne fait l'objet d'aucune évaluation ou notation rentrant dans le contrôle des connaissances. Toutes dispositions seront prises, par les établissements, pour que les étudiants qui en ont le plus besoin puissent bénéficier des séances de tutorat.

● Ce nouveau type de tutorat revêt nécessairement des formes variées :

- L'aide au travail personnel de l'étudiant, qu'il s'agisse de l'organisation et de la gestion de l'emploi du temps ou de l'apprentissage des méthodes de travail propres à l'université (prise de notes en cours et en travaux dirigés, exploitation efficace de ces notes, entraînement à l'oral, élaboration de fiches de travail...). Cette forme de tutorat ne saurait remplacer, en aucun cas, le travail personnel de l'étudiant.

- L'aide au travail documentaire, à savoir la maîtrise des outils bibliographiques et l'usage efficace des bibliothèques.

- L'appui aux techniques d'auto-évaluation et d'auto-formation.

Enfin, le tuteur permet d'établir des relations de proximité entre les étudiants et leurs professeurs.

Il importe de préciser que le tutorat d'accompagnement n'a pas vocation à se substituer à l'enseignement dispensé en cours, travaux dirigés ou travaux pratiques.

2 - Un tutorat exercé par des étudiants sous la responsabilité d'universitaires

Le tutorat est effectué par des étudiants confirmés de deuxième ou de troisième cycles, des élèves d'écoles d'ingénieurs ou des étudiants des IUT/PM sous la tutelle et la responsabilité des enseignants d'université.

● Dans le cadre du tutorat d'accompagnement, les tuteurs auront en charge des groupes de l'ordre de quinze étudiants avec lesquels ils feront un travail d'encadrement et non d'enseignement.

● Il importe que l'implication des tuteurs ne pénalise pas leur réussite personnelle. En conséquence, cette forme d'engagement des étudiants dans la vie universitaire est prise en compte dans leur parcours de formation et valorisée comme un stage.

3 - Mise en œuvre du tutorat par les universités

● L'organisation pratique des diverses formes de tutorat, son suivi, son appréciation par rapport aux objectifs visés ainsi que le recrutement des tuteurs relèvent de la responsabilité des universités.

- Les responsables des tuteurs sont des enseignants. Ils organisent régulièrement des réunions d'encadrement des tuteurs, notamment au début de l'année. Ces réunions permettent aux enseignants d'apprécier les difficultés rencontrées par les étudiants et de rechercher les éléments de réponses les plus adaptés.

- L'engagement des universitaires dans le suivi des tuteurs est reconnu dans le cadre de

contrats pédagogiques définis au sein de chaque établissement, sous forme d'heures spécifiques.

- Il appartient aux universités de prendre également en compte la situation des étudiants qui suivent des formations dans des antennes universitaires ou des sites excentrés, en proposant des solutions adaptées aux contraintes propres à ces formations (recours à des étudiants de deuxième année si nécessaire).

● La rétribution nette de chaque tuteur se fera sur la base d'une bourse de stage de 1 000 francs par mois pendant six mois.

[...]

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur général
des enseignements supérieurs
Christian FORESTIER

CHAPITRE 1

Textes et enjeux

1 Extrait du Bulletin officiel de l'Éducation nationale (B.O.)

Le premier paragraphe du B.O. du 31 octobre 1996 (page de gauche) définit les objectifs et les contenus du tutorat.

2 Des chiffres qui justifient le tutorat en première année

Le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur publie différentes statistiques permettant d'évaluer le système éducatif et en particulier le taux de passage du premier au deuxième cycle universitaire.

Le tableau ci-dessous contient certaines de ces données pour l'année 1996. Il convient ensuite de les interpréter :

- en fonction de ses attentes propres ;
- en fonction des attentes du système d'enseignement et de la société ;
- et surtout en fonction des politiques éducatives spécifiques à chaque université.

En effet, un taux d'accès convenable au deuxième cycle peut, en termes de politiques éducatives des établissements, subir deux interprétations :

- soit l'établissement attribue beaucoup de moyens aux deux premières années et se révèle efficace ;
- soit la sélection est « étalée » sur plusieurs cycles, donc repoussée pour partie à plus tard.

Réciproquement, un taux de passage médiocre en deuxième cycle peut signifier qu'une sélection forte est opérée dès le départ des études supérieures.

Chacun interprétera les situations particulières à sa façon. Mais certains chiffres font plus que justifier le tutorat :

- 40 % de bacheliers ne parviennent pas en licence ;
- 28 % seulement d'entre eux ne redoublent pas pour atteindre cet objectif.

	Taux réel observé	Taux de réussite sans redoublement		Taux réel observé	Taux de réussite sans redoublement
France entière	59,6%	28,4%	Valenciennes	58,7%	25,2%
Paris IX (Dauphine)	95,6%	73,5%	Aix-Marseille III	58,4%	28,7%
Compiègne	86,5%	62,5%	Aix-Marseille I	58,2%	28,1%
Aix-Marseille II	78,1%	35,6%	Clermond-Ferrand	58,2%	35,4%
Bordeaux III	77,6%	33,7%	Nantes	58,0%	31,5%
Perpignan	73,1%	33,5%	Rouen	57,9%	25,3%
Paris XIII	70,5%	35,8%	Saint-Étienne	57,3%	32,6%
Corte	68,9%	34,2%	Pau	57,2%	26,1%
Brest	69,6%	35,3%	Grenoble II	56,5%	26,4%
Bordeaux I	69,2%	41,0%	Amiens	56,4%	28,2%
Toulouse II	69,4%	39,5%	La Réunion	56,4%	22,2%
Nice	68,3%	38,7%	Reims	56,3%	25,5%
Paris V	67,9%	40,0%	Antilles-Guyane	55,8%	17,7%
Besançon	67,6%	34,8%	Le Havre	54,9%	23,4%
Rennes II	66,8%	42,0%	Montpellier III	54,8%	27,5%
Toulouse III	66,7%	22,8%	Grenoble I	54,5%	26,8%
Angers	66,3%	32,9%	Limoges	54,5%	25,3%
Grenoble III	66,0%	40,4%	Toulouse I	54,5%	28,2%
Lyon I	66,0%	31,6%	Lille I	54,3%	25,0%
Clermond-Ferrand I	65,4%	34,2%	Caen	53,7%	24,6%
Orléans	64,7%	29,8%	Paris II	53,3%	28,3%
Toulon	64,4%	30,4%	Bordeaux I	52,6%	27,0%
Nancy I	64,1%	29,9%	Strasbourg I	52,6%	23,8%
Dijon	63,8%	33,9%	Rennes I	51,9%	20,7%
Paris XII	63,0%	31,1%	Paris I	51,4%	28,8%
Avignon	62,8%	29,4%	Poitiers	50,6%	23,2%
Le Mans	62,4%	31,4%	Nancy II	49,7%	20,8%
Paris XI	62,2%	30,6%	Strasbourg III	48,0%	26,0%
Paris VI	62,1%	29,2%	Paris IV	46,4%	21,3%
Strasbourg II	61,7%	27,5%	Montpellier II	45,7%	22,4%
Metz	60,9%	28,9%	Lille III	44,2%	25,0%
Mulhouse	60,3%	32,6%	Montpellier I	41,5%	17,5%
Paris III	60,3%	36,5%	Lille II	39,4%	15,5%
Tours	59,0%	26,0%	Paris VI	36,2%	15,5%
Chambéry	58,9%	30,4%			

3 Vos propres enjeux en tant que tuteur

Une activité de questionnement vous permettra, seul ou avec d'autres tuteurs, de repérer et vos propres motivations et vos craintes.

Choisissez sept propositions, puis reportez-vous à la grille d'interprétation.

1. J'ai toujours aimé aider les autres.
2. Je crains de ne pouvoir répondre à des questions pointues dans certaines disciplines.
3. Le tutorat est pour moi un apport financier important.
4. J'ai toujours eu pour projet d'enseigner.
5. Le grand nombre d'étudiants va nuire à mon action.
6. C'est la première fois que je dois encadrer des plus jeunes que moi.
7. Mon atout est que je suis personnellement très organisé dans mon travail.
8. Les heures de tutorat ne vont pas trop peser sur mon temps de travail personnel.
9. Je ne pense pas que tout le monde puisse réussir en fac.
10. À mon sens, c'est peu d'argent pour beaucoup de travail.
11. J'aime suffisamment ma discipline pour réussir à en faire partager le goût à d'autres.
12. À mon avis, c'est toujours bon de se faire reconnaître dans le monde de la fac.
13. La maîtrise de l'organisation du travail est un problème pour moi.
14. J'ai l'habitude depuis longtemps de m'occuper de plus jeunes que moi.
15. Je pense que tout le monde peut et doit réussir si chacun y met du sien.
16. L'aspect « maman nounou », ce n'est pas vraiment mon fort.
17. Certains vont faire du tutorat pour se faire remarquer par les enseignants.
18. Réexpliquer en tutorat, cela va me permettre moi-même de mieux comprendre.
19. Gérer un petit groupe me paraît plus dynamique.
20. J'ai dit oui, mais cela va me prendre beaucoup sur mon temps de travail personnel.
21. Intellectuellement, pour moi, le tutorat, c'est du temps de perdu.
22. Mon handicap est qu'enseigner ne me plaît pas trop.

Rubrique	Positif	Négatif
Rapport protecteur aux autres	1	16
Expérience personnelle d'encadrement de plus jeunes	14	6
Aspect financier	3	10
Attachement à la discipline, la spécialité	11	2
Capacités personnelles d'organisation	7	13
Convictions au plan des idées	15	9
Statut personnel dans la faculté	12	17
Charge de travail	8	20
Nombre d'élèves	19	4
Progrès personnel	18	21
Intérêt pour l'enseignement	4	22
Totaux		

En plus du dénombrement des rubriques positives ou négatives, et donc de vos atouts et des points sur lesquels il vous faudra retravailler, vous pouvez observer vos éventuelles contradictions et, si vous êtes plusieurs, partir de ces données pour en débattre.

CHAPITRE 2

Les différences entre tutorat et cours supplémentaire

1 La position du tuteur par rapport aux enseignements

D'entrée de jeu les textes précisent que : « *Le tutorat d'accompagnement n'a pas vocation à se substituer à l'enseignement dispensé en cours, travaux dirigés ou travaux pratiques.* »

Votre rôle n'est donc pas d'apporter des connaissances ou d'autres explications. Il est encore moins de faire réaliser des travaux supplémentaires. Il ne s'agit ni d'un cours particulier, ni d'un cours collectif.

Les risques d'une telle dérive sont nombreux :

- interférer avec les explications ou les méthodes des enseignants ;
- multiplier les incursions dans votre discipline de prédilection au risque de négliger les autres ;
- dire des erreurs dans la discipline ;
- n'aider que ponctuellement vos étudiants sans leur apporter réellement les moyens de s'adapter au travail universitaire ;
- faire le travail à la place de vos étudiants ;
- provoquer des tensions entre les enseignants et vous.

À l'inverse vous devez considérer que :

- le cours a déjà été fait par des spécialistes ;
- vous êtes encore proches, dans le temps, des difficultés d'adaptation qui sont celles des premières années ;
- par rapport aux enseignants, votre position de tuteur, de pair, vous ouvre une forme de dialogue privilégié avec vos étudiants ;
- l'acquisition de compétences méthodologiques transférables à plusieurs disciplines et sur plusieurs années est un élément déterminant de réussite à l'université : c'est là votre rôle.

2 Tableau comparatif de mises en situation

Des étudiants vous disent :	Logique de cours particulier	Logique de tutorat
<p>Nous n'avons pas compris tel passage du cours de....</p>	<p>Prendre la craie, réexpliquer.</p>	<p>Vous leur demandez de formuler par eux-mêmes ce qu'il n'ont pas compris. Vous faites vérifier que les prises de notes sont complètes. Vous renvoyez à des livres ou des polycopiés. Etc.</p>
<p>Nous avons un examen à réviser.</p>	<p>Faire apprendre, demander ce qui n'est pas compris puis organiser un contrôle.</p>	<p>Vous construisez avec eux un planning de révisions. Vous leur faites pointer sur leurs notes les passages mal compris.</p> <p>Vous organisez des groupes d'entraide.</p>
<p>Nous avons des exercices à faire.</p>	<p>Faire les exercices avec ou à la place des étudiants.</p>	<p>Vous faites repérer les parties du cours utiles pour chaque exercice. Vous faites retrouver et refaire par quelqu'un rapidement un exercice de même type réalisé en TD. Vous faites redire la méthode.</p>
<p>Nous avons un sujet à traiter.</p>	<p>Rédiger le plan et le travail avec le groupe.</p>	<p>Vous faites utiliser des techniques de recherche d'idées : Quintilien, brain storming, analogies, etc. (voir Cerner un sujet, page 75).</p> <p>Vous faites produire un brouillon à partir de ces techniques.</p>

CHAPITRE 3

Trois moments de l'aide au travail : faciliter, enseigner, réinvestir/évaluer

1 *Faciliter*

VYGOTSKY, pédagogue russe, a montré que tout individu qui apprend peut mener à bien une tâche dépassant pourtant *a priori* ses capacités personnelles présumées, si un tiers lui crée des conditions facilitant la réalisation de cette tâche. Par exemple, un élève de CM2 est capable de résoudre un problème complexe pour lui, si on le lui découpe en une succession de questions simples et qu'on lui rappelle les connaissances nécessaires.

Pour vous aussi il convient donc de prendre la mesure de ce que l'étudiant réalise de lui-même, et de la part qui vous revient.

Soyez vigilant : une tâche bien réalisée n'est pas nécessairement synonyme de compétences acquises pouvant être remobilisées à un autre moment, dans un autre contexte, quand l'étudiant sera seul.

Quelques exemples pour s'en persuader :

- Si vous écrivez au tableau les éléments importants du cours qui vont servir de base à l'établissement d'une fiche de synthèse, rien ne garantit que chaque membre du groupe a compris la méthodologie de cette recherche et de cette construction.
- Faire au tableau une liste des points pouvant être traités pour un sujet donné n'assure en rien que les étudiants soient capables par la suite d'organiser leur réflexion à partir d'un autre sujet.

Il peut cependant être valable de proposer temporairement ces conditions facilitantes, pour pouvoir mieux traiter un autre problème.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.